

# Franceville/Promotion des associations

## Léontine Beyouma à la tête de la coordination provinciale des associations

N.O.

Franceville/Gabon

DANS le cadre de la tournée nationale d'installation des bureaux des coordinations provinciales des acteurs non étatiques, à savoir les Organisations non gouvernementales (ONGs) et les associations, le directeur général de la Promotion de la vie associative du ministère de la Jeunesse et des Sports, Florence Nyangui Mihindou, a séjourné, récemment, à Franceville, où elle a installé le bureau de la coordination des associations de la province du Haut-Ogooué. La cérémonie y relative a eu lieu le mardi 18 octobre 2016, à l'Hôtel de Ville de Franceville.

C'est la présidente de l'association "Ngara", Léontine Beyouma, qui a été élue par ses pairs pour présider aux destinées de ladite structure. Elle dirigera son bureau avec la collaboration de quelques membres, parmi lesquels son adjoint, un secrétaire général et son adjoint, une trésorière provinciale et son adjoint, un commissaire aux comptes...

La présidente fraîchement élue a rassuré le directeur général de la Promotion de la vie associative de ce qu'elle ne



Photo : Nadège Ontounou

Le DG, Florence Nyangui Mihindou, entouré des agents de la direction provinciale de la Jeunesse et des Sports.



Photo : Nadège Ontounou

La présidente de la coordination provinciale, Léontine Beyouma, installée par Florence Nyangui Mihindou.



Photo : Nadège Ontounou

Le reste des membres du bureau lors de leur installation.



Photo : Nadège Ontounou

Des responsables et membres d'associations à la cérémonie d'installation du bureau provincial.

ménagera aucun effort pour un meilleur fonctionnement de la structure qui lui a été confiée. « Vous m'avez fait confiance. Il n'y a rien de nouveau par rapport à ce que je fais déjà. Cette nouvelle tâche est pour moi une continuité. Je vais faire de mon

mieux pour bien diriger la coordination provinciale que l'on attendait depuis. Et, dans ce sens, nous avons déjà commencé quelques actions, mais de façon illégale, parce que nous n'avions pas de quitus du ministère de tutelle. Car nous cherchions déjà à

avoir une coordination provinciale. Aujourd'hui, le moment est arrivé, je ne vous décevrai jamais », a promis Léontine Beyouma.

Pour la première phase d'installation, cinq provinces ont été retenues : l'Ogooué-Maritime, le

Woleu-Ntem, la Ngounié, la Nyanga et le Haut-Ogooué.

**TRAVAIL DE TERRAIN.** Les missions dévolues au bureau de la coordination provinciale ont été clairement signifiées aux membres. « Nous attendons de cette coordination qu'elle

fasse le travail sur le terrain comme nous le demande le chef de l'Etat. Nous devons savoir, à travers des rapports, combien d'associations y a-t-il dans la province, en dépit du recensement que nous avons fait. Le bureau doit donc nous rendre compte. Pour notre part, nous rendons compte au chef de l'Etat. Désormais, pour qu'une association soit éligible à un financement, cette association doit avoir l'aval de la coordination provinciale qui est notre relais. J'attends de vous des rapports de manière permanente », a expliqué aux intéressés Florence Nyangui Mihindou. Non sans rappeler aux groupes d'associations leur rôle d'accompagnateur au sein du bureau provincial, ainsi que celui de partenaires au développement dans notre pays.

Pour accéder aux financements de l'Etat, les nouvelles réformes recommandent aux associations d'avoir une fiche-circuit, qui leur permet d'être identifiées.

Le bureau nouvellement installé sera appuyé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, notamment en ce qui concerne la dotation en matériel, a rassuré le directeur général de la Promotion de la vie associative.